

Jeudi 7 janvier 2010



■ Loi protégeant les artisans en cas de faillite : vers la fin d'une injustice

L'artisanat girondin se félicite de ce projet de loi évoqué par le président de la république qui répond à une demande très ancienne des organisations professionnelles. L'injustice est effectivement « extraordinaire » puisque les risques personnels pour les dirigeants de petites entreprises en cas de faillite sont infiniment plus importants que ceux des grandes.

Il faut faire vite car le contexte économique plonge de nombreuses familles d'artisans dans l'angoisse et le désespoir.

Yves Petitjean
Président de la
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde

Contact presse

Ludovic Groult : 05 56 999 134
et 06 81 31 67 73 – ludovic.groult@cm-bordeaux.fr
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde
46 avenue Général de Larminat 33000 Bordeaux
www.cm-bordeaux.fr et www.artisanat.fr